

Plans de mesures correctives

Manuel de référence section 9.4 Communications et Plans de mesures correctives, page 9-5

Les plans de mesures correctives décrivent les moyens que les membres de la famille ou du personnel doivent mettre en œuvre pour corriger les problèmes qui surviennent. Les plans de mesures correctives doivent comprendre des instructions détaillées et les coordonnées des personnes à contacter.

Afin d'être prêt à faire face à une situation d'urgence, vous devez disposer d'un plan écrit de mesures correctives sur la façon de communiquer et d'intervenir dans les situations suivantes. Le Cahier de travail propose un modèle de formulaire (Dossier 16).

9.4.1 Médicaments et produits chimiques utilisés pour le bétail :

Vous devez disposer d'un plan écrit de mesures correctives sur la façon de communiquer et d'intervenir lorsqu'un animal reçoit un médicament ou un autre produit chimique qui n'a pas été administré correctement. Voici quelques mesures correctives potentielles :

- ✓ Appeler un vétérinaire afin de discuter des périodes de retrait et des problèmes potentiels de résidus.
- ✓ Appeler les autorités provinciales de réglementation pour obtenir de l'aide.
- ✓ Utiliser un nécessaire de dépistage approprié pour détecter la présence de résidus.
- ✓ Si le lait est invendable, le jeter d'une façon acceptable du point de vue environnemental.
- ✓ Relire et réviser les mesures de vigilance prévues dans la PN pour éviter la répétition du problème.

Rappel : Tous les problèmes concernant les traitements administrés aux animaux et les mesures correctives prises doivent être consignés au Dossier 17 du Cahier de travail.

Voir la section 4.4 du chapitre 4 pour de plus amples détails sur l'administration de traitements.

Plans de mesures correctives

Manuel de référence section 9.4 Communications et Plans de mesures correctives, page 9-5

9.4.2 Traite de vaches traitées

Vous devez disposer d'un plan écrit de mesures correctives sur la façon de communiquer et d'intervenir s'il arrivait que du lait provenant de vaches traitées se retrouve accidentellement dans le réservoir à lait. Voici quelques mesures correctives potentielles :

- ✓ Mettre une note sur le réservoir avertissant le conducteur du camion-citerne de ne pas faire la cueillette du lait.
- ✓ Appeler le transporteur.
- ✓ Appeler un organisme de réglementation du lait pour obtenir de l'aide.
- ✓ Utiliser une trousse d'analyse pour procéder à un test de dépistage de résidus. Si le résultat est positif, un autre échantillon peut être envoyé à un laboratoire pour procéder à un test officiel.
- ✓ Si le lait est invendable, jeter le contenu du réservoir à lait d'une façon acceptable du point de vue environnemental.
- ✓ Relire et réviser les mesures de vigilance prévues dans la PN pour éviter la répétition du problème.

Rappel : Tous les problèmes concernant les résidus dans le lait et les mesures correctives prises doivent être consignés au Dossier 17 du Cahier de travail.

Voir la section 5.2.3 du chapitre 5 pour de plus amples détails sur la traite de vaches traitées.

9.4.3 Refroidissement et entreposage du lait

Vous devez disposer d'un plan écrit de mesures correctives sur la façon de communiquer et d'intervenir lorsque le lait n'a pas été refroidi ou entreposé correctement. Voici quelques mesures correctives potentielles :

- ✓ Vérifier si le refroidisseur est en marche.
- ✓ Nettoyer l'évacuateur de chaleur du condensateur et s'assurer que la ventilation est suffisante pour permettre le refroidissement de l'unité.
- ✓ Ajuster, remplacer ou calibrer le thermostat.
- ✓ Vérifier le niveau de réfrigérant vous-même ou confier la tâche à un technicien.

Plans de mesures correctives

Manuel de référence section 9.4 Communications et Plans de mesures correctives, page 9-5

- ✓ Vérifier la précision du thermomètre du refroidisseur avec votre propre thermomètre portatif ou avec le thermomètre du transporteur. Ajuster, calibrer ou remplacer le thermomètre si nécessaire.
- ✓ Appeler un technicien d'entretien.
- ✓ Appeler un organisme de réglementation du lait pour obtenir de l'aide.
- ✓ Si le lait est invendable, jeter le contenu du réservoir de lait d'une façon acceptable du point de vue environnemental.
- ✓ Relire et réviser les mesures de vigilance prévues dans la PN pour éviter la répétition du problème.

Rappel : Tous les problèmes concernant le refroidissement et l'entreposage du lait et les mesures correctives prises doivent être consignés au Dossier 12 ou 17 du Cahier de travail.

Voir la section 6.1 du chapitre 6 pour de plus amples détails sur le refroidissement et l'entreposage du lait.

9.4.4 Assainissement de l'équipement

Vous devez disposer d'un plan écrit de mesures correctives sur la façon de communiquer et d'intervenir lorsque les surfaces en contact avec le lait sont mal nettoyées. Voici quelques mesures correctives potentielles :

- ✓ Vérifier les points suivants en se référant à la fiche de lavage affichée dans la laiterie:
 - Vérifier la température de l'eau de lavage; ajuster, réparer ou remplacer le chauffe-eau si nécessaire.
 - Vérifier la concentration de chlore dans la solution de lavage alcaline et la solution désinfectante.
 - Vérifier le pH de la solution de lavage alcaline et de la solution de rinçage acide.
 - Vérifier si la quantité de produits chimiques utilisée est adéquate.
 - Vérifier la durée de tous les cycles.
- ✓ Vérifier l'efficacité des coups de liquide ou faire appel à un technicien.
- ✓ Appeler un technicien si vos vérifications n'ont pas permis de trouver le problème. Un technicien devrait effectuer une analyse complète du système de lavage.
- ✓ Appeler un organisme de réglementation du lait pour obtenir de l'aide.
- ✓ Nettoyer les résidus accumulés sur les surfaces en contact avec le lait en suivant les consignes de la firme d'entretien ou de l'organisme de réglementation du lait ou consulter le tableau « Résolution des problèmes de pellicules et de dépôts sur l'équipement », au chapitre 11.

Plans de mesures correctives

Manuel de référence section 9.4 Communications et Plans de mesures correctives, page 9-5

- ✓ Relire et réviser les mesures de vigilance prévues dans la procédure pour éviter la répétition du problème.

- ✓ La procédure suivante peut être utilisée pour éliminer les accumulations de matières grasses, de minéraux et de protéines pendant le cycle de lavage de votre système de nettoyage en circuit fermé.
 - Étape 1. Laisser le système procéder au cycle de lavage à l'eau chaude en doublant la quantité de détergent et en ajoutant la même quantité de désinfectant chloré.
 - Étape 2. Remettre le système au cycle de lavage à l'eau chaude, mais remplacer cette fois le détergent par le triple de la quantité normalement utilisée d'acide.

Si l'équipement n'est toujours pas propre, il peut être nécessaire de répéter le processus.

N'oubliez pas : le désinfectant ne peut être mélangé qu'au produit de nettoyage alcalin – jamais avec l'acide.

NOTE : Après l'emploi répété de fortes concentrations de détergent, les pièces de caoutchouc (par ex., les manchons-traveurs) peuvent devoir être remplacées. Une forte teneur en chlore détruit l'enduit protecteur de la paroi intérieure du manchon.

NOTE : Veiller à vous assurer que le système de distribution d'eau chaude peut fournir la quantité d'eau chaude requise pour la procédure décrite ci-dessus.

<p>Rappel : Tous les problèmes concernant l'assainissement de l'équipement et les mesures correctives prises doivent être consignés au Dossier 13 ou 17 du Cahier de travail.</p>
--

Voir la section 7.1 du chapitre 7 pour de plus amples détails sur l'assainissement de l'équipement.

Plans de mesures correctives

Manuel de référence section 9.4 Communications et Plans de mesures correctives, page 9-5

9.4.5 Température de l'eau

Vous devez disposer d'un plan écrit de mesures correctives sur la façon de communiquer et d'intervenir en cas de température de l'eau insuffisante. Voici quelques mesures correctives potentielles :

- ✓ Vérifier le chauffe-eau afin d'en confirmer le bon fonctionnement (par ex., un élément pourrait être grillé ou le thermostat pourrait être défectueux).
- ✓ Vérifier si le réservoir à lait a été lavé précédemment, épuisant ainsi le contenu du chauffe-eau; si c'est le cas, attendre que le chauffe-eau puisse à nouveau fournir de l'eau chaude, puis relancer le cycle de lavage et vérifier si la température de l'eau est adéquate.
- ✓ Vérifier le disjoncteur.
- ✓ Réparer ou remplacer le chauffe-eau.
- ✓ Si le chauffe-eau fonctionne normalement, appeler un technicien pour faire vérifier les robinets du circuit de lavage.

Rappel : Tous les problèmes concernant la température de l'eau de prérinçage ou de lavage et les mesures correctives prises doivent être consignés au Dossier 13 ou 17 du Cahier de travail.

Voir la section 7.1 du chapitre 7 pour de plus amples détails sur l'assainissement de l'équipement.

9.4.6 Qualité de l'eau

Vous devez disposer d'un plan écrit de mesures correctives sur la façon de communiquer et d'intervenir en cas de contamination bactérienne de l'eau utilisée avec l'équipement de traite. Voici quelques mesures correctives potentielles :

- ✓ Communiquer immédiatement avec l'organisme de santé local ou toute autre autorité compétente pour obtenir des directives sur les mesures à prendre.
- ✓ Traiter l'eau en conséquence et procéder à une nouvelle analyse afin de s'assurer qu'elle répond aux normes microbiennes du programme LCQ.
- ✓ Songer à prélever deux échantillons à analyser, un premier de la source (par ex., du puits) et un second du point d'utilisation. Les résultats pourraient vous aider à déterminer l'endroit où la contamination se produit. Vous pouvez aussi opter de retirer tout boyau ou dispositif dirigeant l'eau dans l'évier et prélever un échantillon d'eau directement du robinet.

Plans de mesures correctives

Manuel de référence section 9.4 Communications et Plans de mesures correctives, page 9-5

- ✓ Vérifier la tête du puits pour s'assurer que le couvercle est bien en place.
- ✓ Appeler l'organisme de réglementation du lait, les autorités sanitaires provinciales ou un spécialiste de l'eau pour obtenir de l'aide.
- ✓ Relire et réviser les mesures de vigilance de la PN pour éviter toute répétition du problème.

Rappel : Tous les problèmes concernant la température de l'eau de pré rinçage ou de lavage et les mesures correctives prises doivent être consignés au Dossier 13 ou 17 du Cahier de travail.

Voir la section 7.4 du chapitre 7 pour de plus amples détails sur la qualité de l'eau.

9.4.7 Expédition des animaux

Vous devez disposer d'un plan écrit de mesures correctives sur la façon de communiquer et d'intervenir en cas de vente d'un animal traité ou portant une aiguille brisée sans que l'acheteur n'en ait été informé. Voici quelques mesures correctives potentielles :

- ✓ Appeler le conducteur ou la société de transport pour les informer de l'incident et de l'identité de l'animal.
- ✓ Si vous savez où l'animal est expédié ou qui l'a acheté, appeler l'acheteur et l'informer de l'incident et de l'identité de l'animal.
- ✓ Relire et réviser les mesures de vigilance de la PN pour éviter toute répétition du problème.

Rappel : Tous les problèmes concernant l'expédition des animaux et les mesures correctives prises doivent être consignés au Dossier 17 du Cahier de travail.

Voir la section 8.1 du chapitre 8 pour de plus amples détails sur l'expédition d'animaux.